

Publications économiques et financières



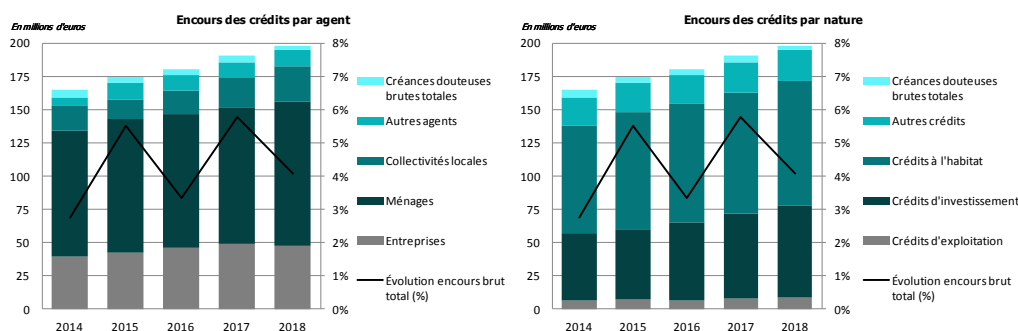
Conjoncture financière

Novembre 2019

LE FINANCEMENT BANCAIRE DE L'ÉCONOMIE EN 2018

Le financement de l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon entouré d'incertitudes

En 2018, le regain d'activité espéré n'a pas eu lieu. L'essoufflement constaté l'année précédente s'est confirmé, marqué par un fléchissement de la consommation – moteur de l'économie locale – et par une contraction de l'activité des entreprises. L'économie de l'archipel demeure dépendante des administrations publiques et de l'extérieur. La quête de nouveaux relais de croissance se heurte à des contraintes structurelles telles que le déclin de la population, l'étranglement des marchés locaux ou encore les coûts de l'insularité. À l'inverse des autres Outre-mer, l'économie locale continue d'afficher un excédent emplois-ressources : en 2018, le ratio « crédits à la clientèle/dépôts de la clientèle » s'établit à 72,9 % contre 112,2 % dans les autres DCOM Atlantique (Départements et collectivités d'outre-mer de l'Atlantique : Guadeloupe, Guyane et Martinique).



La croissance des financements conserve une bonne dynamique en 2018 (+4,1 %) portée par les crédits d'investissement des collectivités locales (+21,0 %) et les crédits à l'habitat des ménages (+4,1 %). La croissance des crédits d'investissement des entreprises se tasse (+1,0 %). La tendance observée l'an dernier se confirme : le financement est de plus en plus souvent assuré par les banques hors-place (+66,5 %) qui représentent désormais 13,6 % des crédits (+5,0 points sur un an). À l'inverse, l'encours des établissements de la place se contracte (-1,6 % pour 86,4 % de l'encours total). La place bancaire demeure peu risquée : le taux de créances douteuses des établissements locaux s'établit à 1,8 %, largement inférieur à celui des DCOM Atlantique (5,0 %) et le taux de provisionnement est élevé (70,4 % contre 51,8 % dans les DCOM Atlantique).

Chiffres clés en 2018

Conjoncture économique	SPM	France entière	Marché bancaire local	SPM	France entière
PIB en valeur (en millions d'euros)	240 (1)	2 292 (5)	Établissements de crédit installés localement	5	650 (7)
Dépenses de consommation des ménages (en millions d'euros)	147 (1)	1 191 (5)	Effectifs	40	404 001 (8)
Dépenses de consommation des administrations publiques (en millions d'euros)	124 (1)	540 (5)	Nombre de comptes ordinaires par habitant	1,3	1,26
Taux d'inflation	1,3% (2)	1,8% (6)	Nombre de cartes bancaires par habitant	1,0	1,16
Population	6 008 (4)	66 millions (4)	Nombre d'habitants par guichet bancaire	1 004	1 834
Population active	3 173 (4)	31 millions (4)	Nombre d'habitants par DAB/GAB	1 505	nd
Dont emploi public	46,3% (4)	29,3% (4)	Encours des crédits (millions d'euros)	172	2 872 966 (9)
Dont temps complet	82,4% (4)	81,5% (6)	Encours des dépôts (millions d'euros)	232	3 330 543 (9)
Taux de chômage	4,9% (3)	8,8% (6)	Taux créances douteuses	1,8%	3,3% (10)

(1) Source : Estimation du PIB de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2018 - IEDOM 2018

(2) 2017 - Source : Préfecture

(3) 2018 - Moyenne annuelle (nombre de chômeurs catégorie A / population active)

(4) Insee 2018 (5) Insee 2017 (6) Insee 2018

(7) Total des EB agréés par l'ACPR en 2018 - Source : rapport d'activité 2018 de l'ACPR

(8) 2017 - Source : BCE

(9) Données 2017, France entière, EC, ECS et SF uniquement

(10) Source : Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance - ACPR 2017

LE SECTEUR BANCAIRE A SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Cinq établissements de crédit sont installés à Saint-Pierre-et-Miquelon, dont 1 banque commerciale (la Banque Postale), 2 banques coopératives (la CEPAC et la CEIDF), et 2 sociétés de financement (la CISPMP et l'AFD). En 2016, un changement significatif a marqué le paysage bancaire de l'archipel : la fusion de la BDSMP et de la CEPAC. Depuis cette fusion, des changements structurels du financement de l'économie s'observent.

Les banques locales sont les principaux acteurs du financement de l'économie. Cependant, un renforcement des financements accordés par les banques hors-place s'opère depuis 3 ans (+12,7 points de part de marché entre 2015 et 2018) à travers le financement de l'investissement des entreprises et des collectivités locales.

L'investissement est soutenu par les banques hors-place

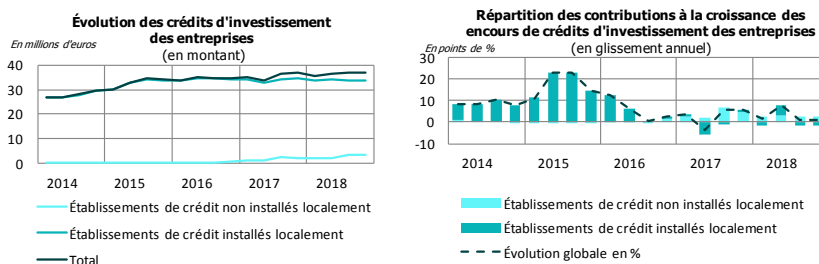
L'économie de l'archipel est caractérisée par son isolement et l'étroitesse de son marché intérieur. L'investissement des entreprises, nécessaire au développement du secteur privé se heurte à diverses contraintes : le déclin lent et progressif de la population, un marché local proche de sa capacité d'absorption, une main-d'œuvre rare et inadaptée aux besoins des entreprises et la dépendance de l'économie aux administrations publiques. La puissance publique a pris le rôle de moteur de l'économie et d'initiateur dans la définition et la mise en œuvre d'un nouveau modèle économique axé sur le tourisme et l'ouverture de l'archipel à son environnement régional.

Le financement de l'investissement des entreprises s'essouffle

En 2018, le regain d'activité espéré n'a pas eu lieu et cette situation s'est répercutée directement sur les entreprises de l'archipel. L'investissement des entreprises est en baisse : les importations de biens d'équipement pour la production se contractent (-11,3 % en valeur contre +13,5 % en 2017) et l'encours des crédits d'investissement des entreprises connaît son plus faible rythme de croissance depuis 2012 (+1,0 % en 2018) malgré une place bancaire peu risquée (taux de créances douteuses des entreprises de 1,0 %, contre 3,2 % dans les DCOM Atlantique) et une économie soutenue par la puissance publique.

La tendance engagée en 2016 se confirme : le financement de l'investissement par les banques locales est de plus en plus difficile, les entreprises s'orientent vers des établissements hors-place pour financer leurs investissements. La hausse de l'encours des crédits d'investissement n'est portée que par les banques hors-place (+44,5 % par rapport à l'an dernier), alors que l'encours des banques locales diminue (-1,8 % par rapport à l'an dernier) pour la première fois depuis 2012. Ainsi, depuis 2016, l'encours des crédits d'investissement des banques hors-place a été multiplié par 5 alors que celui des banques locales a décliné (-0,9 %). Le poids des banques hors-place est passé de 1,8 % des crédits d'investissement en 2016 à 8,6 % en 2018.

Le montant de l'encours des crédits d'investissement s'élève à 37,1 millions d'euros. Les entrepreneurs individuels (EI) représentent 3,1 % de l'encours total des crédits d'investissement, en baisse par rapport à 2017 (-0,2 point). Le montant de l'encours des EI est en baisse (-5,7 %) alors que celui des sociétés non financières (SNF) est en légère hausse par rapport à 2017 (+1,3 %).

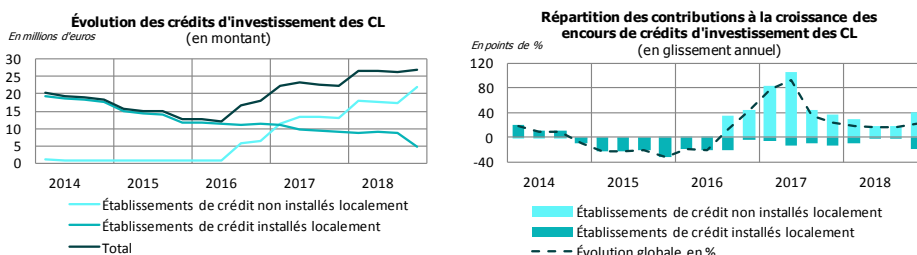


Les collectivités locales continuent d'investir pour ouvrir l'archipel

Les entreprises de l'archipel ont vu leurs activités se tasser en 2018. Depuis plusieurs années, l'archipel peine à renforcer la part de son secteur privé dans l'économie. L'économie locale demeure très dépendante des projets étatiques et des collectivités locales (CL). Le statut de COM renforce l'importance des CL dans la politique économique. Ainsi, les investissements publics jouent un rôle clé pour initier et orienter l'économie vers un modèle de croissance durable.

Depuis plusieurs années, de grands projets d'investissement tentent d'ouvrir l'archipel à son environnement régional notamment par le biais du tourisme, des transports ou encore du numérique : achat de deux navires-ferries, mise en place d'une liaison aérienne directe avec la métropole durant la saison estivale, construction d'une nouvelle gare maritime et d'un nouveau hangar sous douane ou encore pose d'un câble numérique sous-marin entre l'archipel et le Canada. Ainsi, depuis 3 ans, la croissance de l'encours des crédits d'investissement des collectivités locales est très dynamique et supérieure à 20 % malgré un ralentissement (+21,0 % en 2018, +24,3 % en 2017 et +41,3 % en 2016). Il s'établit à 26,9 millions d'euros en 2018.

La tendance observée depuis deux ans s'est confirmée cette année : le financement de l'investissement des CL est porté principalement par des banques hors-place (+68,4 % sur un an). Ainsi en 2018, la part des ECNIL s'est renforcée, au point de devenir majoritaire (82,2 % de l'encours total des CL soit +75,7 points depuis 2015), alors que la part des ECIL a progressivement décliné (à 17,8 %). Depuis 4 ans, l'encours des crédits d'investissement des ECIL est en baisse (-47,5 % cette année après -20,0 % en 2017, -3,9 % en 2016 et -32,8 % en 2015).



UN CODE DES EXONERATIONS POUR SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DE L'ARCHIPEL

Afin de soutenir l'investissement, la collectivité territoriale a mis en place un code des exonérations douanières, réduisant les coûts des institutions bénéficiaires et augmentant la compétitivité des entreprises bénéficiaires. Ce code concerne tout particulièrement la pêche, la transformation des matières premières, les transports ou les secours (SNSM et Croix-Rouge).

En 2018, le montant en valeurs des biens exonérés est en hausse (+53,2 % par rapport à 2017) pour s'établir à 3,5 millions d'euros (soit 7,4 % de l'encours des crédits aux entreprises). Les biens exonérés sont en très grande partie les biens d'équipement des entreprises (71,9 %) composés majoritairement de machines, d'engins mécaniques et de tout type de véhicules.

Le montant des exonérations n'est pas négligeable pour la trésorerie des collectivités locales. En 2018, les montants exonérés représentent une perte de recettes de 0,6 million d'euros de taxes et droits de douane, en hausse de 42,8 % sur un an.

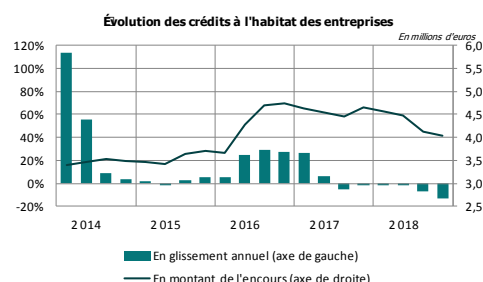
Un marché immobilier contraint et peu dynamique

Malgré les nombreux enjeux, les contraintes sur le marché immobilier demeurent fortes sur l'archipel : un parc immobilier vieillissant, des rentes de situation, un fort turn-over des travailleurs ou encore des contraintes administratives et climatiques. La situation du marché n'a pas évolué significativement en 2018.

Le financement de l'immobilier des entreprises continue de ralentir

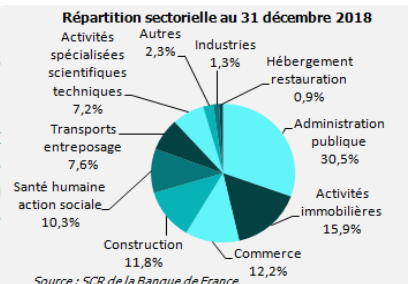
L'archipel se caractérise par un nombre important d'entreprises dans le secteur immobilier (129, soit 20,2 % de la démographie des entreprises). Parmi ces entreprises, une très grande proportion possède le statut de Société Civile Immobilière (124 soit 96,1 % des entreprises immobilières). Cette situation s'explique en partie par les montages juridiques des entreprises locales en vue de réduire leurs charges.

En 2018 et pour la seconde année consécutive, le financement de l'immobilier des entreprises ralentit (-13,2 %, après -1,5 % en 2017). Financé uniquement par les établissements de la place, l'encours s'établit à 4,0 millions d'euros.



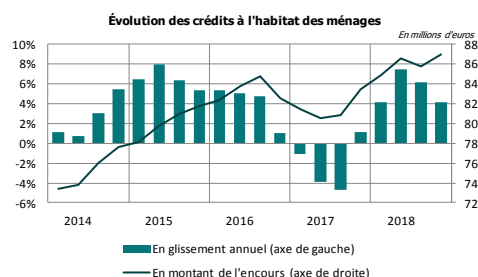
ANALYSE SECTORIELLE : DES CREDITS EN FAVEUR DE LA SPHERE PUBLIQUE

Les risques déclarés au SCR (cf. encart méthodologique infra) s'établissent à 110,0 millions d'euros. L'augmentation de l'encours du SCR est en majeure partie portée par la sphère publique : l'encours des administrations publiques s'inscrit en hausse (+26,7 % par rapport à 2017) ainsi que l'encours de la santé et de l'action sociale (+33,2 %). L'encours des principaux secteurs marchands de l'économie s'inscrit en baisse, à l'image des activités immobilières (-7,1 %) et du transport et entreposage (-11,7 %), ou stagne dans le commerce (+0,0 %) et la construction (+0,6 %). La part de l'encours des administrations publiques demeure la plus élevée à 30,5 % suivie par la part des activités immobilières (15,9 %), du commerce (12,2 %), de la construction (11,8 %) et de la santé humaine et action sociale (10,3 %).



Un marché immobilier des ménages sous tension

Malgré la baisse de la population (6 008 habitants en 2016, -0,3 % en moyenne par an depuis 1999), le marché immobilier de l'archipel est sous tension, caractérisé par une inadéquation entre l'offre et la demande. Cette hausse se répercute directement sur l'investissement des ménages. Cette tension s'explique en partie par l'absence de nouveau terrain pour la construction, par le coût élevé de la rénovation des logements anciens (72,0 % des logements datent d'avant 1990), par une demande soutenue, notamment en raison du mouvement de décohabitation et par une culture d'accès à la propriété individuelle (76,8 % des ménages de l'archipel sont propriétaires de leur logement). Les estimations indiquent que les prix à la location ont doublé en dix ans¹ passant de 7 € le mètre carré à 12-15 € aujourd'hui. Par ailleurs, le marché locatif de l'archipel est congestionné par le manque d'offre de petits logements et par le turn-over de l'emploi, notamment dans la fonction publique.



Malgré la hausse des prix et les tensions du marché, des dispositifs d'aide à l'habitat et d'exonérations fiscales existent sur l'archipel. Pour les revenus perçus en 2018, 1 092 foyers fiscaux (soit 27,1 % des foyers fiscaux) ont pu bénéficier d'un abattement au titre de leur intérêt d'emprunt pour un montant total de 2,4 millions d'euros, ce qui représente 19,4 % de l'impôt sur le revenu perçu en 2018. En outre, il existe une dizaine de dispositifs d'aides à l'habitat qui recouvrent l'amélioration, l'entretien, la rénovation, la construction ou encore l'achat de logements. Le montant de ces aides, financées par l'État, les collectivités et des acteurs privés s'élèvent à 0,6 million d'euros en 2018.

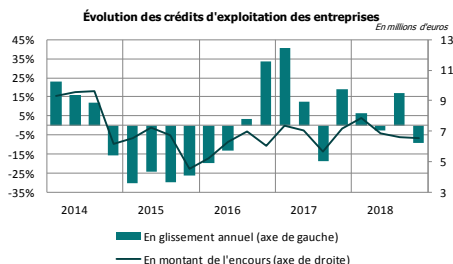
Traduisant ces tensions, depuis deux ans, les importations de menuiserie et pièces de charpente pour construction diminuent fortement (en valeur : -24,4 % en 2018 et -34,0 % en 2017). Malgré ces contractions et après deux ans de faible croissance (+1,1 % en 2017 et 2016), l'encours des crédits à l'habitat des particuliers rebondit (+4,1 %) en 2018 pour s'établir à 87,0 millions d'euros au 31 décembre 2018.

¹ Données issues de l'étude sur le logement effectuée par le cabinet Espelia pour le compte de la Collectivité territoriale, sur financement de la Banque des territoires et avec le concours de l'AFD.

Marquée par la conjoncture, la trésorerie des entreprises se dégrade

Le financement du cycle d'exploitation des entreprises de l'archipel est principalement porté par les crédits trésorerie. Les entreprises favorisent les crédits trésorerie, moins coûteux que les comptes ordinaires débiteurs. Les entreprises de l'archipel ont peu de stratégie d'épargne à long terme et favorisent les dépôts à vue, placements liquides et flexibles, bien adapté au financement du cycle d'exploitation.

Le financement de la trésorerie des entreprises marque le pas



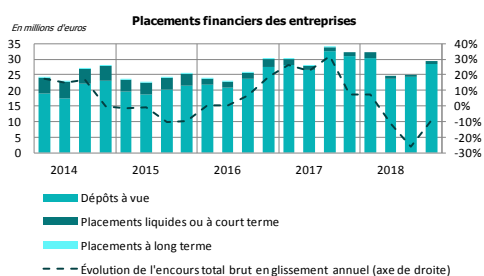
L'évolution des besoins de trésorerie des entreprises est erratique à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le tissu entrepreneurial est composé majoritairement de TPE (qui représentent près de 90 % des entreprises) et de quelques PME en situation monopolistiques. Les besoins de ces entreprises plus importantes peuvent impacter fortement l'encours des crédits trésorerie.

En 2018, l'essoufflement de l'activité s'est traduit par une baisse des importations de biens intermédiaires des entreprises (-14,7 % en valeur). Conjointement, l'encours des crédits d'exploitation des entreprises est en baisse (-9,0 %) après deux années de hausse (+18,8 % en 2017 et +33,5 % en 2016). Cette diminution est due à une contraction marquée des comptes ordinaires débiteurs (-29,7 %) et des créances commerciales (-16,7 %). À l'inverse, les crédits trésorerie sont en hausse (+6,8 %). Ces évolutions peuvent s'expliquer, en partie, par le faible coût des crédits trésorerie par rapport aux comptes ordinaires débiteurs.

Le montant des crédits d'exploitation s'établit à 6,5 millions d'euros en 2018. Ils sont principalement octroyés par les établissements de la place (les ECIL représentent 99,9 % de l'encours des crédits trésorerie). Les entrepreneurs individuels bénéficient de 22,4 % des crédits d'exploitation.

En 2017, une dégradation de la trésorerie avait été constatée dans les délais de paiement des entreprises : les délais clients avaient augmenté (+24 jours) à 74 jours alors qu'ils s'étaient améliorés en 2016 (-3 jours). Les délais fournisseurs étaient très élevés sur l'archipel (105 jours), au-delà de la limite légale (60 jours).

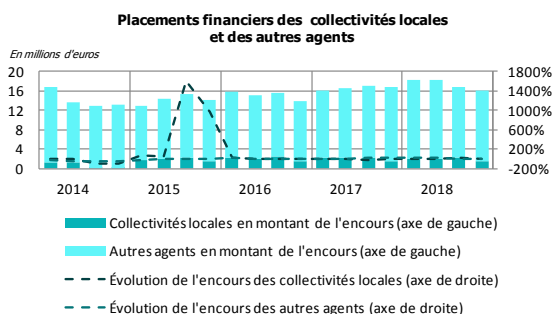
Des actifs liquides et en baisse pour les entreprises



Comme pour les besoins de trésorerie, les actifs des entreprises ont une évolution erratique à Saint-Pierre-et-Miquelon, en raison, notamment, des spécificités du tissu entrepreneurial, de l'insularité et des coûts qu'elle génère. Ainsi, après deux années de hausse (+7,4 % en 2017 et +18,6 % en 2016), les actifs des entreprises de l'archipel s'inscrivent en baisse (-8,9 %). Cette baisse est portée par une baisse conjointe des placements liquides ou à court terme (-32,5 %) et des dépôts à vue (-8,0 %).

Les entreprises de l'archipel favorisent largement les dépôts à vue (97,5 % de leurs actifs), plus flexibles que les placements liquides ou à court terme et qui leur permettent de financer leur cycle exploitation avec une plus grande facilité. Peu d'entreprises sur l'archipel ont des stratégies d'épargne à long terme, en partie du fait de leur petitesse.

Des actifs liquides détenus par les collectivités et les autres agents



Les collectivités locales et administrations publiques possèdent peu d'épargne. Leurs actifs, exclusivement détenus sous forme de dépôts à vue, servent à financer le cycle d'exploitation. Les faibles montants concernés peuvent varier fortement d'une période sur l'autre en fonction des besoins et des recettes. En 2018 pour la deuxième année consécutive, la croissance de l'encours conserve un bon rythme (+9,7 % après +7,5 % en 2017 contre -6,8 % en 2016).

Les actifs des autres agents, notamment des administrations de sécurité sociale et des institutions sans but lucratif à destination des ménages diminuent (-6,0 %) après un rebond important l'an dernier (+25,8 % après -4,5 % en 2016). Ces actifs sont majoritairement des dépôts à vue (50,2 %) et des placements liquides ou à court terme (48,2 %). Faible en montant, leur évolution est irrégulière.

LA REPARTITION DES CREDITS ENTRE LES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES ET LES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS

Pour la distinction entrepreneur individuel (EI) et sociétés non financières (SNF), se référer à l'encart méthodologique infra.

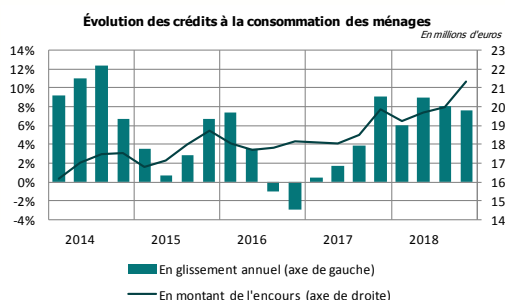
En 2018, les entrepreneurs individuels représentent 36,1 % des entreprises de l'archipel, en baisse par rapport à 2017 (-2,9 points) mais seulement 5,9 % du total (hors crédits à l'habitat) des encours des entreprises (-0,5 point par rapport à 2017) soit 2,6 millions d'euros. Cette situation s'explique en partie par la petite taille des EI, leur faible volume d'activité et leur capacité d'emprunt inférieur aux SNF.

L'encours des crédits des EI se répartit de manière comparable entre les crédits d'investissement (43,7 %) et d'exploitation (56,3 %). À l'inverse, les crédits des SNF se concentrent sur les crédits d'investissement (87,7 %). En 2018, l'encours des crédits des EI est dynamique (+8,5 %) quand celui des SNF décroît (-1,1 %, hors crédits habitat).

Les ménages consomment avec prudence

L'économie, fortement tertiaisée, de l'archipel est tournée sur son marché intérieur et soutenue par la consommation des ménages. Cette consommation est dépendante de facteurs conjoncturels exogènes, notamment la santé de l'économie canadienne (évolution du cours du dollar canadien, de l'inflation etc.) ou l'inflation, et structurels comme l'emploi public.

La consommation ralentit malgré une conjoncture favorable



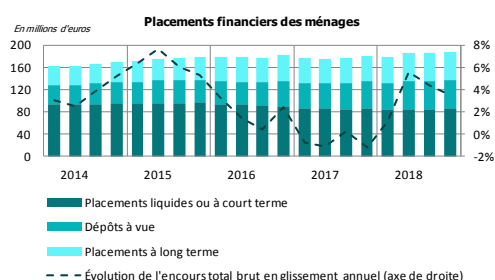
La consommation des ménages est le moteur de l'économie de l'archipel (61,3 % du PIB en 2015 contre 52,0 % en France métropolitaine). Ce moteur est soutenu, entre autres, par un marché du travail sécurisant : 46,3 % de la population active travaille dans la fonction publique bénéficiant d'une indexation des revenus, 82,4 % de la population travaille à temps plein, le taux d'emploi précaire est faible (1,3 % contre 5,0 % en France entière). En 2018, l'impact du taux de change canadien a été positif pour la consommation des ménages : le taux de change euro dollar canadien s'est apprécié de 4,1 %, diminuant le prix des importations. Ainsi, les importations de biens de consommation en provenance du Canada ont augmenté en 2018 (+3,6 % en volume) alors que les importations de biens de consommation en provenance

de France sont en baisse (-11,6 % en volume). Les importations à destination des ménages proviennent à 50,3 % du Canada, contre 21,4 % de France.

La consommation des ménages se heurte à de nombreuses contraintes. La principale, l'inflation, demeure sur longue période, supérieure à celle de la France entière. Cependant en 2018, l'évolution des prix était en faveur de la consommation des ménages de l'archipel : +1,3 % (après +3,0 % en 2017) contre +1,8 % en France entière (après +1,0 % en 2017).

En 2018, les importations à destination des ménages s'inscrivent en baisse (-1,8 % en valeur) en raison d'une baisse des importations de biens non alimentaires (-9,6 %) alors que les importations de biens durables et alimentaires sont en hausse (respectivement +2,6 % et +0,6 %). Les ventes de véhicules particuliers s'inscrivent en baisse sur un an (-13,7 %). Malgré une croissance soutenue, ce ralentissement de la consommation s'observe aussi dans les crédits à la consommation (+7,6 % contre +9,1 % en 2017).

Des ménages en quête d'une épargne rémunératrice et de liquidités



Alors que la consommation ralentit, les actifs détenus par les ménages rebondissent en 2018 (+3,5 %) après avoir décliné l'an dernier (-1,2 %). Les ménages recherchent une épargne rémunératrice, par le biais de placements à long terme, dynamiques cette année (+9,8 % contre -4,8 % l'an dernier), et des actifs liquides pour financer la consommation : les dépôts à vue (+5,3 % après +9,2 % l'an dernier). Cet arbitrage se fait en défaveur des placements liquides ou à court terme qui continuent de décroître (-0,8 % après -4,4 % en 2017), en partie en raison des taux faibles du marché. Cependant, les placements sur livrets A et bleus sont très dynamiques depuis deux ans (+22,9 % après +27,6 % en 2017).

La répartition des actifs des ménages de l'archipel montre une préférence pour la liquidité (73,0 % du total des actifs) marquée par la prévalence des livrets ordinaires (28,3 %), des dépôts à vue (27,3 %) et des livrets A et bleus (9,9 %).

ENCART METHODOLOGIQUE

- L'ensemble des données concerne des encours. Sauf mention contraire, elles sont issues des déclarations SURFI (Système Unifié de Reporting Financier) des établissements de crédit.
- Quand cela est précisé, les données peuvent être issues des services centraux des Risques de la Banque de France qui ont un référentiel plus restreint que celles issues de SURFI, ne prenant en compte notamment que les crédits consentis à des personnes morales et ayant un encours supérieur à 25 000 euros.
- Les crédits présentés dans cette note concernent ceux accordés à l'ensemble des agents économiques présents sur le territoire, soit par les établissements de crédit disposant d'une implantation locale significative (établissements installés localement dits ECIL), soit ceux n'en détenant pas (établissements de crédit non installés localement dits ECNIL). Les actifs présentés sont ceux déposés par l'ensemble des agents économiques auprès des ECIL.
- Les données de l'épargne de long terme ne sont pas exhaustives, car elles n'incluent que les encours des contrats d'assurance-vie souscrits par l'intermédiaire des banques installées localement (ECIL) et ne comprennent pas en particulier les actifs placés directement auprès de compagnies d'assurance.
- Les entrepreneurs individuels (EI) regroupent les formes juridiques : artisans, commerçants, officiers publics ou ministériels, professions libérales, exploitants agricoles, agents commerciaux, associés gérants de société et (autres) personnes physiques. Les sociétés non financières regroupent toutes les autres entreprises ayant une activité non financière.
- Dans les données issues de SURFI, les données des entrepreneurs individuels sont réparties entre les catégories « entreprises » et « ménages » : les crédits à l'habitat et les comptes ordinaires débiteurs sont comptabilisés dans les crédits aux particuliers, alors que les autres crédits apparaissent dans la catégorie des entreprises. Quant aux actifs des entrepreneurs individuels, ils sont comptabilisés dans les données des ménages.
- Sont considérés comme emplois précaires les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, les intérimaires, les emplois jeunes et aidés et les stages rémunérés.